



LE DÉPARTEMENT

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

du vendredi 13 mai 2022 à 10 h 34

Sous la présidence de M. Christophe GUILLOTEAU

Date de la convocation : 14 mars 2022

Date d'affichage de la convocation : 14 mars 2022

PRÉSENTS : Mme Pascale BAY - Mme Béatrice BERTHOUX - M. Jean-Jacques BRUN - Mme Pascale CHAPOT - Mme Colette DARPHIN - Mme Sylvie EPINAT - Mme Évelyne GEOFFRAY - Mme Claude GOY - M. Morgan GRIFFOND - Mme Valérie GRILLON - Mme Christine HERNANDEZ - M. Daniel JULLIEN - Mme Annick LAFAY - Mme Catherine LOTTE - M. Philippe MARION - M. Bruno PEYLACHON - M. Daniel POMERET - M. Frédéric PRONCHÉRY - Mme Martine PUBLIÉ - M. Thomas RAVIER - Mme Mireille SIMIAN - M. Daniel VALÉRO - M. Patrice VERCHÈRE - M. Christian VIVIER MERLE.

EXCUSÉ AVEC POUVOIR : M. Michel THIEN (donne pouvoir à Mme Sylvie EPINAT).

Secrétaire de séance : M. Morgan GRIFFOND

Quorum : 14

Article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales : Le conseil départemental ne peut délibérer si la majorité absolue de ses membres en exercice n'est présente.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE PUBLIQUE
VENDREDI 13 MAI 2022 À 10 H 30

M. GUILLOTEAU Adoption du procès-verbal de la séance publique du 11 mars 2022.

POLITIQUES D'ÉDUCATION ET D'ATTRACTIVITÉ

Dossiers "sans intervention"

M. VALÉRO	1.1	Projet de restructuration-extension du collège Jacques Prévert à Saint-Symphorien-d'Ozon.
M. VALÉRO	1.2	Plan "Collèges Neufs 2025" - Jury.
M. VALÉRO	1.3	Collèges - Lancement de procédures de renouvellement de délégations de service public pour la restauration scolaire.
Mme PUBLIÉ	1.4	Tourisme - Montant de la subvention de fonctionnement 2022 du Département du Rhône à l'EPIC "Maison départementale Rhône Tourisme".

FINANCES, RESSOURCES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dossiers "sans intervention"

Mme LAFAY	2.1	Aide à l'Ukraine - Bilan des actions du Département, accompagnement social et proposition d'un appui spécifique aux collégiens réfugiés ukrainiens du territoire.
M. VERCHÈRE	2.2	Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2022.
Mme EPINAT	2.3	Demande de subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) 2022.

POLITIQUES DE SOLIDARITÉS

Dossiers "sans intervention"

Mme CHAPOT	3.1	Orientation de la politique d'action sociale et charte de l'accueil et de l'accompagnement.
M. RAVIER	3.2	Stratégie départementale de santé publique : premières orientations politiques et expérimentation de projets en territoire.
M. RAVIER	3.3	Convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et le Conseil départemental du Rhône : validation de la feuille de route stratégique et opérationnelle.
M. RAVIER	3.4	Soutien à l'investissement pour l'amélioration du bâti d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).
M. RAVIER	3.5	Soutien financier aux résidences autonomie de l'ADMR relevant de la convention collective de la branche de l'aide à domicile.

POLITIQUES TERRITORIALES

Dossiers "sans intervention"

- | | | |
|-------------|-----|--|
| M. VERCHÈRE | 4.1 | Amélioration du réseau routier départemental avec incidence financière pour le Département. |
| M. VERCHÈRE | 4.2 | Convention entre le Département du Rhône et l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (SYTRAL Mobilités) relative aux travaux d'aménagement de voirie. |
| Mme DARPIN | 4.3 | Politique agricole - Plan Beaujolais et PDR irrigation collective - Attributions d'aides. |
| M. BRUN | | Vœu du Département du Rhône visant le projet de refonte de la muséographie du Mémorial national de la prison de Montluc et de l'affectation de ses divers espaces. |

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 11 MARS 2022**Synthèse****Rapporteur**

Procès-verbal adopté à l'unanimité

M. GUILLOTEAU

RAPPORT : PROJET DE RESTRUCTURATION-EXTENSION DU COLLÈGE JACQUES PRÉVERT À SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON.**Synthèse****Rapporteur**

Ce rapport a pour objet de présenter le projet de restructuration-extension du collège Jacques Prévert à Saint-Symphorien-d'Ozon, rendu nécessaire par la vétusté des infrastructures, les problématiques fonctionnelles et techniques et les évolutions d'effectifs en hausse. À la fin des travaux, le collège sera en capacité d'accueillir 200 collégiens supplémentaires par rapport à ses capacités initiales. Évalué à plus de 15 M€, ce projet fera l'objet d'une procédure de marché public spécifique avec la mise en place d'un marché public global de performance (MPGP).

M. VALÉRO

Interventions

M. VALÉRO, Rapporteur : Merci, Monsieur le Président.

Comme j'ai vu la dernière fois que vous aimiez bien les *slides* et les présentations, nous continuons, vous pourrez ainsi visualiser ce que nous allons réaliser dans ce collège qui date de 1969 qui, à l'origine, était fait pour accueillir 600 élèves.

(Présentation sous forme de diaporama.)

Vous pouvez voir les différents bâtiments.

Pour la rentrée 2020, nous sommes passés de 600 élèves à 693. Avec 93 élèves supplémentaires, il a fallu mettre des structures modulaires qui sont maintenant toutes estampillées « Département du Rhône » - j'y tiens, car nous ne sommes pas là pour faire de la publicité à ceux qui les installent et qui nous coûtent très cher.

Pour la rentrée 2021, nous avons accueilli 718 élèves. Il a fallu à nouveau ajouter des structures modulaires ; ce qui n'est pas toujours facile.

Les structures modulaires, je vous le rappelle, permettent un très bon accueil ; les professeurs ne s'en plaignent pas. Certaines structures modulaires sont parfois plus sympathiques que certains bâtiments.

Les dysfonctionnements du collège

Ce ne sont pas les élus de l'Ozon qui me diront le contraire, beaucoup de choses sont à revoir :

- l'entrée du collège, les clôtures, la sécurité ;
- la qualité de la cour de récréation, les espaces extérieurs. Ce collège fait partie des quatre collèges choisis par le Département pour végétaliser les cours ;
- le bâtiment loge et les vestiaires ;
- le bâtiment de la demi-pension qui accueille des salles d'enseignement et le foyer des élèves ;
- le bâtiment « préfabriqué » pour la technologie ;
- le bâtiment principal ;
- le bâtiment des logements de fonction.

En fait, il faut tout revoir, je crois que vous l'aurez compris. Il faut surtout aller chercher de l'extension.

Les objectifs de l'opération

Ils sont les suivants :

- La restructuration technique et réglementaire des bâtiments existants, il y en a grandement besoin car, depuis 1969, il y a un peu de travail ;
- Le réaménagement fonctionnel répondant à l'ensemble des dysfonctionnements qui ont été cités précédemment, mais ils n'étaient pas tous listés ;
- L'augmentation de la capacité d'accueil pour passer de 650 à 900 élèves. C'est un chantier très important, mais comme nous pouvons le voir un peu partout dans le département du Rhône, il y a un réel besoin.

Les principes généraux

Vous ne serez pas surpris, puisque nous les reprenons souvent dans le plan Collèges neufs ; il s'agit de :

La construction dans une optique de développement durable, de préservation des ressources et de recyclage ultérieur facilité : recherche de circuits courts, de ressource de proximité ;

La recherche d'une consommation d'énergie maîtrisée, avec un recours prioritaire à l'éclairage naturel et une gestion efficace des ressources en eau ;

Une attention particulière sera portée aux aménagements paysagers, avec l'intégration des contraintes environnementales de chaque secteur, d'où la végétalisation des cours.

Quelques particularités

Nous allons travailler sur un site déjà occupé, il faudra donc un maintien : de l'accès au préau ; des caméras et alarmes existantes ; de la zone d'évacuation et de regroupement et des contrôles des entrées.

Une attention particulière devra être apportée à la demi-pension. Il faudra que les enfants puissent continuer à manger.

D'une manière générale, le confort quotidien des utilisateurs du collège primera sur la durée des travaux. Il est toujours difficile de faire des travaux en site occupé, en raison des poussières, du bruit, etc., mais il faut que l'enseignement puisse se faire dans les meilleures conditions possible.

Comme pour le plan Collèges neufs, nous procéderons à un marché global public de performance pour ce chantier. Monsieur le Maire de Tarare, l'estimation des travaux n'est pas neutre : 15 M€.

Nous voudrions que la livraison se fasse au plus tard à la fin 2025, mais si elle pouvait se faire à la rentrée de septembre 2025, ce serait mieux.

Nous lançons un avis d'appel à candidatures en mai 2022. Comme pour le plan Collèges neufs, le montant de la prime pour les candidats non retenus sera de 80 000 €, puisque c'est un sacré chantier ; les candidats non retenus sur cette première sélection seront indemnisés parce qu'il y a un gros travail.

Jury

Il nous faut un jury ; vous ne serez pas surpris par sa composition. Il y aura 12 membres avec voix délibérative :

- le Président du conseil départemental ;
- le Vice-président en charge des collèges et de la transformation numérique ;

- les Conseillers départementaux du canton, ils seront au nombre de deux ;
- la Présidente de la commission spécialisée « Finances, ressources et développement durable » ;
- la Présidente de la commission spécialisée « Politiques d'éducation et d'attractivité » ;
- le Directeur général des services ;
- le Directeur général adjoint du Pôle Territoire, Projet et Développement durable ;
- quatre maîtres d'œuvre, à désigner.

Pour ce jury, nous avons également des membres avec voix consultative, ils sont au nombre de six :

- le Payeur départemental ;
- la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes ;
- la Direction Académique ;
- le Directeur général adjoint du Pôle Éducation, Culture, Tourisme ou la Directrice de la Direction Éducation Jeunesse ;
- le maire de la commune ;
- le principal du collège.

Pour toutes ces personnes, il est proposé, comme chaque fois, une indemnité. Elle sera égale à 400 € TTC par demi-journée.

Voilà Mesdames et Messieurs une présentation rapide de cette structuration, réparation, agrandissement de ce collège qui l'attend depuis longtemps.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Pour mémoire, sur le Pôle Éducation, sur la PPI et sur ce qui vient de vous être présenté, le total s'élève à 82 M€, plus les 3 M€ annuels d'entretien, de restauration et modifications.

En ce qui concerne la Commission d'appel d'offres, c'est la première fois, depuis le début du mandat précédent, que je présiderai une commission d'appel d'offres. Nous sommes juste sur 55 M€. Début juin, nous aurons fait la première étape du choix des trois derniers qui seront habilités à concourir.

Vous connaissez ma position sur l'indemnité des personnes qui participent au jury. De guerre lasse, je me suis rangé à l'avis général, mais je considère toujours que payer des personnes pour qu'elles viennent nous expliquer ce que nous devons faire est immoral. Les élus qui siègent dans l'autre catégorie ne sont pas payés or, ils gagnent parfois bien moins d'argent que ceux qui sont dans l'autre catégorie, et leur responsabilité pénale peut être engagée. Mais, c'est ainsi. Quand je dis cela, je ne dis rien, vous le savez.

Y a-t-il des observations pour 83 M€ ?

M. VALERO : Nous sommes à 15 M€ sur celui-ci.

M. LE PRESIDENT : Pour le total du total ; sur la posture, Monsieur le Vice-Président, vous êtes un vice-président à 83 M€, ce qui montre que nous vous traitons bien.

M. VALERO : Ce sera peut-être même plus.

M. LE PRESIDENT : Du coup, nous sommes contents de vous avoir gardé.

(Rires.)

Qui souhaite prendre la parole ? Les élus des territoires ?

Mme SIMIAN : C'est vrai que cela coûte très cher, mais il y en a vraiment besoin.

M. LE PRESIDENT : Je suis d'accord. Si nous le faisons, c'est que nous les avons trouvés ainsi.

Mme SIMIAN : C'est certain.

M. VALERO : Sur cette opération, le maire de Saint-Symphorien-d'Ozon joue également le jeu.

M. LE PRESIDENT : C'est toujours facile de jouer le jeu quand on ne paye pas.

M. VALERO : Non, non. Je me permets de dire qu'il joue le jeu car il facilite énormément les travaux, notamment avec les parkings et compagnie.

M. LE PRESIDENT : C'est le rôle d'un maire qui a un collège de faciliter...

M. VALERO : Cela n'a pas toujours été le cas.

(Rires.)

M. LE PRESIDENT : Je suis d'accord avec vous, nous avons un maire qui ne nous a pas facilité la tâche pour une implantation.

Je vous propose que nous votions cette délibération, malgré les avis des uns et des autres, ce qui montre que c'est une assemblée où il est possible de s'exprimer.

(Il est procédé au vote.)

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nombre de présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORT : PLAN "COLLÈGES NEUFS 2025" - JURY.

Synthèse

Rapporteur

Ce rapport a pour objet de présenter la composition du jury qui sera amené à se positionner sur les candidatures et les offres du projet Plan « collèges neufs 2025 » dans le cadre de la procédure de marché public de performance, ainsi que le montant des indemnités versées aux personnalités qualifiées siégeant au sein de ce jury.

M. VALÉRO

Interventions

Pas d'interventions.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nombre de présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORT : COLLÈGES - LANCEMENT DE PROCÉDURES DE RENOUELEMENT DE DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE.

Synthèse

Rapporteur

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le renouvellement de contrats de concession de service public (DSP) pour la restauration scolaire de 8 collèges.

M. VALÉRO

Interventions

Pas d'interventions.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nombre de présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORT : TOURISME - MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE À L'EPIC "MAISON DÉPARTEMENTALE RHÔNE TOURISME".

Synthèse

Rapporteur

Ce rapport a pour objet d'attribuer la subvention de fonctionnement 2022 de la structure EPIC « Maison départementale Rhône Tourisme ». L'incidence financière de ce rapport est de 490 000 €.

Mme PUBLIÉ

Interventions

Pas d'interventions.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nombre de présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORT : AIDE À L'UKRAINE - BILAN DES ACTIONS DU DÉPARTEMENT, ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROPOSITION D'UN APPUI SPÉCIFIQUE AUX COLLÉGIENS RÉFUGIÉS UKRAINIENS DU TERRITOIRE.

Synthèse

Rapporteur

Ce rapport a pour objet de :

- présenter un bilan des actions menées par le Département du Rhône afin de soutenir le peuple ukrainien dans le cadre du conflit russo-ukrainien ;
- rappeler l'accompagnement du Département dans le cadre de ses compétences d'action sociale et de solidarités ;
- soumettre à votre approbation, l'appui spécifique financier proposé aux élèves réfugiés ukrainiens des collèges du Département du Rhône.

Mme LAFAY

Interventions

Mme LAFAY, Rapporteur : Ce rapport concerne l'aide à l'Ukraine. Il s'agit du bilan des actions du Département concernant la population ukrainienne.

Ce rapport a pour objet de :

- vous présentez un bilan des actions menées par le Département afin de soutenir le peuple ukrainien ;
- vous rappelez l'accompagnement du Département dans le cadre de ses compétences d'action sociale et de solidarités ;
- soumettre à votre approbation l'accueil spécifique financier proposé aux élèves réfugiés ukrainiens des collèges du Département.

Le 11 mars, nous avons adopté une aide exceptionnelle d'urgence à l'Ukraine, à hauteur de 10 000 €.

Aussi, le Département du Rhône a lancé avec l'OPAC, Habitat et Humanisme Rhône, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, ainsi que les Maisons Familiales Rurales du Rhône, le programme d'accueil des familles ukrainiennes « HESUS Rhône le département ».

Ainsi, l'OPAC du Rhône a mis à disposition une cinquantaine de logements vacants pour une insertion pérenne des familles ukrainiennes.

Habitat et Humanisme Rhône coordonne l'ensemble du dispositif à travers un accompagnement pluridisciplinaire.

Le Département s'est associé à la COPAMO afin de réaliser une collecte de dons du 16 au 18 mars 2022, et 12 sites de collecte ont été mis en place au plus proche des lieux d'activité de nos agents. Notre collègue, Pascale CHAPOT, a acheminé tous ces dons en Roumanie avec l'aide de plusieurs bénévoles de la région de Mornant.

Le Département a soutenu la « grande collecte solidaire » organisée par les 12 Maisons du Rhône, afin de subvenir aux besoins vitaux d'une cinquantaine de jeunes Ukrainiens, âgés de 5 à 12 ans, recueillis au sein d'un monastère en Roumanie.

Dans le cadre du dispositif Rhône Vacances, le Département propose aux jeunes rhodaniens de découvrir et de pratiquer des activités sportives gratuitement. Une attention particulière sera portée à l'accueil des jeunes réfugiés ukrainiens lors de l'opération de juillet 2022.

La Médiathèque départementale met à disposition des Rhodaniens d'importantes ressources numériques. Afin de permettre un accès à la culture pour les réfugiés ukrainiens accueillis sur le territoire, la Médiathèque a proposé un accompagnement ciblé auprès de 19 bibliothèques municipales.

En tout état de cause, l'arrivée des familles ukrainiennes sur le territoire rhodanien implique une mobilisation des professionnels du Département dans plusieurs domaines.

Les travailleurs sociaux de polyvalence sont amenés à répondre aux questions des familles françaises bénévoles et des familles ukrainiennes afin de mettre en place un accompagnement social.

Les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile du Département peuvent rencontrer des familles ukrainiennes et leurs enfants en visite à domicile, dans les permanences pesées, ou encore en consultations de jeunes enfants ou de femmes enceintes.

Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le Département peut verser des aides financières aux familles dans le besoin.

Toujours dans le cadre de la protection de l'enfance, le Département peut intervenir pour l'accompagnement et l'évaluation des modalités d'accueil des mineurs arrivés sur le territoire français sans leurs parents. Des mesures de placement peuvent être décidées par le Département pour les mineurs résidant seuls sur le territoire rhodanien en l'absence d'adulte référent.

À l'heure actuelle, 43 élèves réfugiés ukrainiens sont accueillis dans un collège du territoire du Département du Rhône, dont 33 au sein de 13 collèges publics.

Pour rappel, la tarification sociale des repas des collèges publics du Département pour l'année scolaire 2021/2022 est la suivante : diverses tranches allant de 1 € à 4,64 € pour les collégiens inscrits au forfait, en fonction du quotient familial de leurs parents. À ce jour, les collèges ont mobilisé les fonds sociaux de leur établissement afin de financer les frais de demi-pension des collégiens réfugiés ukrainiens lorsque cela s'avérait nécessaire.

Je vous propose, compte tenu de la situation exceptionnelle et dramatique vécue par les familles de réfugiés, que ces collégiens réfugiés ukrainiens bénéficient systématiquement du tarif le plus bas à 1 € en vigueur au sein des collèges publics.

Mes chers collègues, je vous remercie de prendre acte du bilan des actions départementales et d'approuver l'application par le Département du tarif du repas à 1 € pour tous les collégiens réfugiés ukrainiens.

M. LE PRESIDENT : Merci Annick.

Peut-être un point sur ce qu'a été la posture de l'OPAC, avec le soutien du Département.

Je voudrais remercier tous les maires qui ont apporté leur aide sur leur territoire et donné leur assentiment pour que nous puissions récupérer des logements de l'OPAC. Certains sont dans le dispositif, d'autres sont à côté, comme Vaugneray. Je remercie les maires de Tarare, de Thizy, de Cours, mais il y en a beaucoup d'autres ici présents.

Sur l'OPAC, ce sont 48 logements mis à disposition, 18 familles ont été logées, ce qui correspond à 70 personnes parmi lesquelles il y a 39 enfants. Ces 39 enfants rentrent dans le dispositif de scolarité que nous avons mis en place tout à l'heure. Tous ne sont pas dans les collèges, certains sont dans des écoles dites communales.

Merci encore à tous. Nous sommes très heureux que Mme CHAPOT soit revenue indemne de son déplacement. J'ai fait le départ, mais elle a fait le départ, la route et le retour. Merci pour cette très belle opération à laquelle le Département a également contribué. Je crois qu'un nouveau camion se met en place ?

Mme CHAPOT.- Il est parti et arrivé.

M. LE PRESIDENT : Un autre camion des Transports Blanc va partir. Si vous le souhaitez, vous pouvez continuer. Nous voyons que l'afflux est moins important, cela se régule.

Un petit trait d'humeur sur notre opération Auschwitz qui a été détournée par la Métropole à des fins dites de solidarité, mais qui a quand même été une belle affaire de communication pour elle, avec un avion que nous avons en partie payé, mais on a laissé sur le tarmac les gamins qui devaient partir à Auschwitz. Je suis surpris que personne n'ait rien dit ni sur cette affaire ni sur la façon dont s'est conduite la Métropole. J'ose juste espérer une chose : que les femmes qui sont revenues soient prises en charge par le Métropole et non par le Département.

C'était mon trait d'humeur sur cette affaire. Cela signifie que l'année prochaine, nous ne ferons plus l'opération Auschwitz avec la Métropole, nous la ferons seuls, nous serons ainsi certains que nos enfants partiront et reviendront. Je préfère que nous en envoyions moins, mais qu'ils partent et que nous tenions nos promesses. Vis-à-vis des enfants qui ont travaillé pendant un an sur cette opération, qui se sont investis sur le devoir de mémoire et qui sont restés sur le tarmac, ce n'est pas bien du tout ! Je ne comprends pas que personne n'ait rien dit. En tout cas, j'ai dit ce que j'avais à dire au président de la Métropole. Que les choses soient claires : nous ne paierons pas l'avion.

Je mets ce rapport aux voix.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nombre de présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORT : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2022.	
Synthèse	Rapporteur
Ce rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2022. Cette étape budgétaire est limitée aux seules écritures d'ordre qui seraient nécessaires dans le cas où les négociations relatives au réaménagement de la dette contractée devaient prospérer.	M. VERCHÈRE
Interventions	
Pas d'interventions.	
Le Président fait procéder au vote : La délibération est adoptée à l'unanimité Nombre de présents ou représentés : 26 Nombre de votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0	

RAPPORT : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES DÉPARTEMENTS (DSID) 2022.	
Synthèse	Rapporteur
Ce rapport a pour objet de vous inviter à solliciter, pour l'exercice 2022, des subventions au titre de la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), auprès de l'État, dans le cadre : - des travaux de fouilles d'archéologie préventive sur la RD 109 (Commune de Belleville-en-Beaujolais - Déviation sud-est) ; - de l'aménagement du carrefour RD 596/ RD 70, sur la commune de Châtillon-d'Azergues ; - de l'installation d'un bâtiment modulaire au collège Hector Berlioz à Communay ; - de l'agrandissement des sanitaires extérieurs et de l'amélioration de la protection de la pluie du préau du collège Louis Lachenal à Saint-Laurent-de-Mure ; - de la désimperméabilisation et de la végétalisation des cours de quatre collèges du Rhône.	Mme EPINAT
Interventions	
Pas d'interventions.	
Le Président fait procéder au vote : La délibération est adoptée à l'unanimité Nombre de présents ou représentés : 26 Nombre de votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0	

RAPPORT : ORIENTATION DE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE ET CHARTE DE L'ACCUEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT.**Synthèse****Rapporteur**

Le présent rapport vise à déterminer les orientations de l'action sociale du Département du Rhône et à soumettre au vote de l'assemblée départementale la charte de l'accueil et de l'accompagnement, projet issu du schéma des solidarités 2016-2021 et premier outil de mise en œuvre de ces orientations. Ce rapport n'a pas d'impact financier.

Mme CHAPOT

Interventions

Pas d'interventions.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nombre de présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORT : STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE SANTÉ PUBLIQUE : PREMIÈRES ORIENTATIONS POLITIQUES ET EXPÉRIMENTATION DE PROJETS EN TERRITOIRE.

Synthèse	Rapporteur
Dans le cadre du Pacte Rhône et du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Rhône (SDAASP), le Département conduit une politique de santé publique volontariste et coordonnée avec l'ensemble des acteurs du territoire en faveur de la santé des Rhodaniens. Ce premier rapport propose à l'assemblée départementale d'approuver d'une part, les premières orientations politiques de la stratégie départementale de santé publique portant sur l'accès aux soins et la prévention, et d'autre part, la mise en œuvre de premières actions expérimentales. D'autres rapports seront présentés pour décliner la politique au fur et à mesure de sa mise en œuvre. L'impact budgétaire pour le démarrage de cette politique est estimé à 270 000 € maximum sur la première année.	M. RAVIER
Interventions	
Pas d'interventions.	
Le Président fait procéder au vote : La délibération est adoptée à l'unanimité Nombre de présents ou représentés : 26 Nombre de votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0	

RAPPORT : CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE AUX RELATIONS ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE : VALIDATION DE LA FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE.

Synthèse	Rapporteur
Ce rapport a pour objet de soumettre à l'assemblée départementale les axes stratégiques liant la CNSA et le Département du Rhône dans le cadre d'une feuille de route stratégique et opérationnelle. Cette feuille de route est la déclinaison départementale de la convention cadre nationale signée en 2020 avec la CNSA, conditionnant les concours au titre de l'APA et de la PCH. Ce rapport est sans impact financier.	M. RAVIER
Interventions	
Pas d'interventions.	
Le Président fait procéder au vote : La délibération est adoptée à l'unanimité Nombre de présents ou représentés : 26 Nombre de votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0	

RAPPORT : SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT POUR L'AMÉLIORATION DU BÂTI D'ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD).

Synthèse

Rapporteur

Le présent rapport a pour objet de soutenir l'amélioration du bâti des structures d'hébergement pour personnes âgées au travers de l'octroi de subventions d'investissement à 5 établissements. Ce rapport a une incidence financière de 800 000 €.

M. RAVIER

Interventions

Pas d'interventions.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nombre de présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORT : SOUTIEN FINANCIER AUX RÉSIDENCES AUTONOMIE DE L'ADMR RELEVANT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE DE L'AIDE À DOMICILE.

Synthèse

Rapporteur

Le présent rapport a pour objet d'apporter un soutien financier aux résidences autonomie concernées par la revalorisation salariale de leurs professionnels au titre de l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile non lucrative. Ce rapport a une incidence financière totale de 110 332 €.

M. RAVIER

Interventions

Pas d'interventions.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nombre de présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORT : AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL AVEC INCIDENCE FINANCIÈRE POUR LE DÉPARTEMENT.

Synthèse	Rapporteur
Ce rapport a pour objet d'approuver quatre conventions portant sur l'amélioration du réseau routier départemental. Pour deux d'entre elles, la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département du Rhône avec participation de la Communauté de Communes Saône Beaujolais et de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais. Pour les deux autres, la maîtrise d'ouvrage est déléguée à la commune de Sourcieux-les-Mines et la Communauté de Communes de la Vallée du Garon avec récupération de TVA et cofinancement du Département. L'enjeu financier pour ces quatre opérations pour le Département est de 1 074 769 € en dépenses et de 447 990 € en recettes.	M. VERCHÈRE

Interventions

M. VERCHÈRE, Rapporteur : Merci Monsieur le Président.

Les enjeux financiers de ces quatre opérations sont d'un peu plus d'1 M€ de dépenses. C'est quelque chose de sérieux, même si le rugby est sérieux, au moins pendant le match.

Comme régulièrement, je vous propose des rapports qui visent à approuver des conventions portant sur l'amélioration du réseau routier départemental. Pour deux d'entre elles, la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département du Rhône avec la participation de la Communauté de Communes Saône Beaujolais et de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais. Pour les deux autres, la maîtrise d'ouvrage est déléguée à la commune de Sourcieux-les-Mines et la Communauté de Communes de la Vallée du Garon.

Une convention est signée pour refaire la RD 9 sur la commune de Marchampt. C'est une petite route départementale qui normalement aurait dû se faire en enduit, comme le veut la politique du Département, mais cette RD 9 a une autre fonction une fois l'an : la course de côte de Marchampt, qui est une course importante nationale, et bien au-delà. Pour que cette course de côte de Marchampt puisse toujours avoir lieu, il fallait mettre la chaussée en enrobé et non en enduit.

Sur la demande de notre collègue Béatrice BERTHOUX, le Département a pu négocier avec la Communauté de communes de Saône-Beaujolais pour qu'elle prenne en partie le coût de la réfection, c'est-à-dire que nous paierons ce que nous aurions dû payer si nous l'avions faite en enduit, ce qui est quand même moins cher, et le reliquat sera payé par la Communauté de communes de Saône-Beaujolais pour permettre à cette course de se dérouler. Elle fêtera cette année son 60^e anniversaire, elle aura lieu du 22 au 24 juillet, cette course est reconnue nationalement et internationalement, Monsieur le Président.

Nous avons ensuite :

Une convention avec la commune de Sainte-Consorce, pour effectuer des travaux sur le carrefour du Quincieux, que vous connaissez bien, sur les RD 30 et 99.

Une convention avec la commune de Sourcieux-les-Mines, pour des travaux d'aménagement du centre de Sourcieux-les-Mines sur la RD 7E. La commune prend en charge les trottoirs. Généralement, on en profite pour refaire les réseaux, le Département paiera donc l'enrobé.

Pour la commune de Vourles, il est proposé d'approuver une convention avec la Vallée du Garon pour effectuer des travaux d'aménagement d'un mini-giratoire sur la RD 114.

Telles sont les quatre conventions, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Les travaux de Sainte-Consorce ont déjà commencé, Monsieur le Maire de Vaugneray, conseiller départemental de Sainte-Consorce.

S'agissant de Marchampt, c'était une promesse engagée depuis très longtemps. Je ne sais pas si la Région ne sera pas partenaire, car c'est ce qui avait été imaginé par le conseiller régional du territoire.

M. VERCHÈRE : Nous passons une convention uniquement avec la Communauté de communes Saône Beaujolais, charge à eux d'aller chercher une subvention à la Région.

M. LE PRESIDENT : La course de Marchampt est une très belle course qui compte au niveau national.

M. PRONCHERY.- Pour la participation de la Région, Jérémy THIEN a travaillé dans ce sens, c'est acquis. Il reste quelques détails avec la commune de Marchampt, mais nous sommes au bout du dossier.

Mme BERTHOUX : Je voudrais remercier le Département et son Président, et en particulier Patrice VERCHERE. C'est une petite exception, puisque c'est une course de côte, mais comme l'a souligné Patrice VERCHERE, ce sont les 60 ans, et je vous assure qu'il y a beaucoup de monde et une très bonne ambiance. C'est une façon d'être attractif pour le Beaujolais ; c'est bien sûr le cas pour d'autres manifestations, mais celle-ci est importante. Il faut une bonne occasion pour se rendre à Marchampt, celle-ci en est une excellente.

Je voudrais vraiment remercier cette proximité que nous avons pu avoir, et je croise les doigts pour que les choses se fassent dans les temps.

Par ailleurs, je vous prie de m'excuser pour ce week-end, Messieurs. Même si je suis vice-présidente en charge des sports, je ne piquerai la place ni à mon maire ni à mon président, puisque je ne serai pas là ce week-end. Je suis désolée parce que je vais rater de belles prouesses, mais ce sera pour la prochaine fois.

Monsieur le Président, j'espère que le Département pourra suivre financièrement, je compte sur vous.

M. LE PRESIDENT : En politique, les promesses n'engagent que ceux qui les croient.

Pour Marchampt, je suis très content parce que nous avons éludé cela avec M. DUPONT à l'époque, la Communauté de communes et la Région ont suivi. C'est une très belle course, même si certains s'évertuent maintenant à faire tout ce qu'ils peuvent pour limiter l'usage des voitures ; ils devraient plutôt se rappeler qu'il faut désormais une heure et demie pour entrer dans Lyon. Cela, c'est un autre débat.

Je suis très content que nous accompagnions les habitants de Marchampt, tout le monde sait qu'ils s'appellent les « Grobis », c'est dû à une histoire de souche qu'il fallait taper avec la tête.

Je mets le rapport aux voix.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nombre de présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORT : CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET L'AUTORITÉ ORGANISATRICE DES MOBILITÉS DES TERRITOIRES LYONNAIS (SYTRAL MOBILITÉS) RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE.

Synthèse

Rapporteur

Le présent rapport propose d'approuver la convention à intervenir entre le Département du Rhône et l'autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (SYTRAL Mobilités) relative aux travaux d'aménagement de voirie entrepris sur le domaine public routier départemental aux fins d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers des réseaux de transports en commun. Cette convention s'inscrit dans la continuité de la collaboration menée entre les deux collectivités depuis 2017.

Interventions

M. VERCHÈRE, Rapporteur : Ce rapport concerne une convention à intervenir entre le Département et la nouvelle Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, le nouveau SYTRAL.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SYTRAL est devenu une Autorité organisatrice des mobilités. Nous avons avec l'ancien SYTRAL une convention qui avait été signée en décembre 2018, qui visait à faire réaliser des travaux de mise en accessibilité des cars, à l'époque les Cars du Rhône, sur la voirie départementale. Nous l'avons dénoncée, puisque la convention prenait fin.

Nous vous proposons une nouvelle convention. Nous l'avons améliorée, notamment la clause sur la maîtrise d'ouvrage qui, à l'époque, pouvait être confiée à une commune ou à un EPCI, ce qui obligeait le Département à faire beaucoup de démarches de relations conventionnelles et opérationnelles. La convention que nous vous proposons est améliorée dans ce sens, puisque le nouveau SYTRAL prendra en compte ces difficultés, cela se fera en direct avec le Département, il n'y aura plus d'intermédiaires, nous irons un peu plus vite.

Le montant prévisionnel est de 780 000 € hors taxes. Nous faisons les travaux, puis nous nous faisons rembourser par le SYTRAL. C'est donc un coût zéro pour le Département.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de ce rapport sur le SYTRAL.

Vous savez que le Département n'y est plus, il n'est plus présent au conseil syndical, ce que je regrette profondément.

Vous le savez tous ; en tant que conseiller départemental, il ne se passe pas une semaine sans qu'un maire se plaigne des transports scolaires ; ils sont défectueux dans certains endroits. Hier, il y avait encore une pétition d'un maire avec une partie de sa population devant sa mairie. Nous avons beau leur dire que ce n'est pas nous, mais l'autre, les gens ne le comprennent pas toujours.

Je ne sais pas si je pourrais avoir un jour une réunion avec le SYTRAL, mais l'organisation est quand même un peu abracadabrantesque. Leur truc est de dire : « nous n'avons pas de chauffeurs ».

M. VERCHÈRE: Ce qui est vrai.

M. LE PRÉSIDENT : Ce qui est vrai mais, pardon, il faut faire les formations nécessaires.

M. VERCHÈRE : Nous avons la chance d'avoir un vice-président du SYTRAL. Je suis membre du conseil d'administration, parce que ce sont les intercommunalités qui siègent.

M. LE PRÉSIDENT : Vous ne siégez pas au titre du Département.

Le transport scolaire est un vrai problème, parce qu'il n'est pas de bonne qualité. Il faut dire les choses.
Monsieur le Vice-Président VALERO.

M. VALERO : Merci Patrice. Le nouveau nom du SYTRAL, c'est SYTRAL Mobilités. Depuis quelque temps, cela s'appelle SYTRAL Mobilités. Toutes les EPCI du département du Rhône en font partie.

Je vous suggère, lorsque vous recevez les présidents d'EPCI, comme vous le faites régulièrement, de mettre à l'ordre du jour le transport, afin d'en parler avec eux, parce qu'ils sont tous au SYTRAL.

Je reprends les propos de Patrice VERCHERE, il manque 50 000 chauffeurs en France. Il en manque chez KEOLIS, chez BERTHELET, chez PLANCHE, il en manque partout.

La Covid est passé par là, il y a eu des départs à la retraite et des changements de métier. Si je ne prends que l'exemple de l'entreprise BERTHELET qui est chez nous, il leur manquait 36 chauffeurs. La Région fait de grands panneaux publicitaires disant qu'elle leur paye tout, mais elle manque également de chauffeurs pour ses transports. C'est un phénomène national.

Auparavant, lorsqu'un chauffeur tombait malade, il appelait la veille pour dire qu'il ne viendrait pas le lendemain matin, il y avait une équipe renfort, il était immédiatement remplacé. Ceux qui sont en équipe renfort sont tout de suite sur le terrain, quand un chauffeur tombe malade, il n'est pas remplacé et il n'y a pas de transport.

Cette pénurie n'est pas uniquement locale, elle est nationale. Malgré tous les efforts faits en *job dating* et en formation, les gens n'ont plus envie d'être chauffeurs. S'ils en trouvent un, il y a le temps de la formation qui fait que cela prend énormément de temps. Le problème est vraiment national.

Dans les contrats de DSP, il est prévu des pénalités. Le SYTRAL n'applique pas les pénalités, parce que cela enfoncerait encore plus les transporteurs qui manquent de chauffeurs.

Nous sommes dans un cercle vicieux. Nous aurions aimé que tout soit réglé à la rentrée de septembre, mais il y a un gros risque que ce problème de chauffeurs ne soit réglé qu'à la fin de l'année 2022. C'est du jamais vu.

M. VERCHÈRE : Petite anecdote, Monsieur le Président, si vous le permettez : j'ai été interpellé sur mon territoire par des familles qui disaient que leurs enfants étaient arrivés très tard au collège car c'était un nouveau chauffeur qui, ne connaissant pas le circuit de ramassage scolaire et qui a fait confiance aux enfants. Ceux-ci ont eu beaucoup de peine à arriver à l'heure au collège parce qu'ils ont beaucoup voyagé.

M. LE PRÉSIDENT : Les voyages forment la jeunesse.

M. le Maire de Vaugneray a beaucoup donné dans le transport, c'est un spécialiste, il était parfois un peu taquin avec le SYTRAL. Il pourrait presque écrire un livre ; il fait parfois le chauffeur.

M. JULLIEN : Je peux toujours l'être. Puisque le vice-président nous dit que le SYTRAL s'appelle maintenant SYTRAL Mobilités, il devrait aussi s'appeler « SYTRAL Agilité » parce que nous avons énormément de mal sur le transport scolaire à faire changer, par exemple, un arrêt de place. Nous savons très bien qu'en fonction des âges des enfants sur tel ou tel hameau, les arrêts peuvent avoir un intérêt à être parfois déplacés de 300 ou 400 mètres pour la sécurité des enfants, mais nous avons maintenant un peu de mal à faire admettre ces changements d'arrêts.

M. LE PRÉSIDENT : C'est peut-être virtuel.

Ceci dit, en ce qui concerne la tension des métiers, je suis désolé, mais nous vivons exactement la même chose avec les restaurants, nous nous sommes réorganisés, nous avons fait des formations. D'autres métiers sont en tension, notamment dans les services de santé. Peut-être faut-il qu'ils changent de posture, de formes de cars, qu'ils passent peut-être à des véhicules plus légers qui ne nécessitent pas un permis de transport en commun. De ce fait, ce serait plus facile.

M. VERCHÈRE : Ils le font déjà.

M. LE PRÉSIDENT : Il faut peut-être un peu d'agilité et changer les choses. Il y a 20 ans, Internet n'existait pas ; il faut que le monde du transport et les personnes en charge de l'organisation du transport se posent des questions : doit-on rester sur le même modèle que celui qui existait voici quelques années avec un bus dans lequel on montait par l'arrière où une personne oblitérait le ticket ? Tout doit changer. L'agilité du SYTRAL est pour moi un pléonasme.

Nous allons quand même voter le rapport.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité
Nombre de présents ou représentés : 26
Nombre de votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORT : POLITIQUE AGRICOLE - PLAN BEAUJOLAIS ET PDR IRRIGATION COLLECTIVE - ATTRIBUTIONS D'AIDES.

Synthèse	Rapporteur
Ce rapport présente : - les soutiens financiers qu'il est proposé d'accorder à 107 exploitations viticoles du Beaujolais, dans le cadre du plan de relance économique du vignoble Beaujolais 2017-2021, pour un montant total d'aide de 200 000 € ; - deux demandes d'aide au monde agricole au titre des financements apportés par le Département du Rhône, dans le cadre du programme de développement rural (PDR) 2014-2022, pour un montant total d'aides de 123 877,24 €. L'incidence budgétaire totale de ce rapport est de 323 877,24 €.	Mme DARPHIN
Interventions	
Pas d'interventions.	
Le Président fait procéder au vote : La délibération est adoptée à l'unanimité Nombre de présents ou représentés : 26 Nombre de votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0	

RAPPORT : VŒU DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE VISANT LE PROJET DE REFONTE DE LA MUSÉOGRAPHIE DU MÉMORIAL NATIONAL DE LA PRISON DE MONTLUC ET DE L'AFFECTATION DE SES DIVERS ESPACES.

Synthèse

Rapporteur

Vœu du Département du Rhône visant le projet de refonte de la muséographie du Mémorial national de la prison de Montluc et de l'affectation de ses divers espaces.

M. BRUN

Interventions

M. BRUN : Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, avant de vous présenter ce vœu, je ferai un historique sur la prison de Montluc. Construite en 1921 et très peu utilisée à l'origine, la prison de Montluc est utilisée pendant la Seconde Guerre mondiale tout d'abord comme une prison militaire du régime de Vichy entre 1940 et 1943, elle est ensuite réquisitionnée par l'occupant nazi de janvier 1943 jusqu'au 24 août 1944.

Montluc est alors à Lyon, et pour toute la région, la principale porte d'entrée vers la déportation et les exécutions. Lieu d'internement de près de 10 000 hommes, femmes et enfants durant l'occupation allemande, notamment des enfants d'Izieu, de Jean Moulin et de Marc Bloch ; la prison de Montluc est un lieu emblématique des politiques de répression allemande dans la région de Lyon.

Un projet de refonte de ce site remet en cause le maintien des fondamentaux du Mémorial de la prison de Montluc, d'où le vœu que je vais maintenant vous présenter.

En 1987, Klaus Barbie, ex-chef de la Gestapo de Lyon, fut jugé pour crimes contre l'humanité. Parmi les demandes de nombreuses parties civiles fut retenue celle des défenseurs du martyr des 44 enfants juifs de la colonie d'Izieu, internés à Lyon, le 6 avril 1944, à la prison de Montluc réquisitionnée par les nazis, puis transférés au camp de Drancy, avant d'être déportés au camp d'Auschwitz-Birkenau pour y être aussitôt exterminés.

En septembre 2010, après un combat de neuf années, initié puis mené par l'Association des rescapés de Montluc (créée par des internés dès octobre 1944), la prison de Montluc a été érigée en Mémorial librement ouvert au public.

Depuis ce jour, l'aile principale du bâtiment cellulaire (dite aile des hommes) avec son réfectoire sont « sanctuarisés » en lieu de mémoire dédié de la dizaine de milliers d'internés de la région (Juifs, raflés, résistants), du début 1943 jusqu'au 24 août 1944.

Dans l'intention des artisans de la sauvegarde du site mémoriel, l'évocation de l'histoire de la prison, postérieurement à 1945, loin d'être destinée à être occultée, doit trouver sa place dans l'aile dite des femmes, tandis que celle de la tragédie des enfants d'Izieu, illustration paroxysmique de la Shoah, doit être positionnée dans la partie du bâtiment des ateliers où ils ont été incarcérés.

Un projet de refonte de la muséographie et de redéfinition de la destination des divers espaces du site de Montluc a été notifié, courant 2021, par l'administration du Mémorial, sans la moindre concertation préalable avec ses partenaires habituels. Celui-ci :

a. Exclut définitivement le passage des visiteurs dans le bâtiment de l'atelier où devait être évoquée spécifiquement, sur le lieu même de leur enfermement, la tragédie des enfants d'Izieu en avançant la nécessité d'aménagement de salles destinées à accueillir des ateliers pédagogiques pour le public scolaire, alors que d'autres espaces sur le site demeurent inutilisés.

Se satisfait que le martyre de ces enfants, un des trois chefs d'accusation qui a justifié, il y a trente-cinq ans, la condamnation de Klaus Barbie pour crime contre l'humanité, continue de n'être évoqué que dans l'exigu local des anciens lavabos de l'aile des hommes.

b. Repousse à une date incertaine l'ouverture de l'aile des femmes, en faisant choix d'implanter l'évocation muséographique de l'histoire de la prison postérieurement à 1945, au sein même de l'aile sanctuarisée, mêlant en un même espace, aux côtés de l'évocation de la répression nazie ayant justifié l'érection du Mémorial national, celle de la place de la prison de Montluc durant la période de l'épuration de la Guerre d'Algérie ainsi que son rôle d'enfermement des détenus de droit commun.

c. Conditionne à l'avenir l'accès au Mémorial national de la prison de Montluc au paiement d'un droit d'entrée, à l'exception seulement des scolaires et des familles des internés.

Ces orientations inquiètent à juste titre les différentes associations et partenaires ainsi que les membres non institutionnels du Conseil d'orientation du Mémorial qui s'en sont ouverts à Mme la Ministre déléguée à la Mémoire et aux Anciens combattants.

Aussi,

Par respect pour les victimes du nazisme qui, par sa négation de l'être humain, doit à jamais être connu et dénoncé par les générations à venir, le Département du Rhône émet le vœu de voir l'État respecter son engagement initial quant au maintien des fondements du Mémorial national de la prison de Montluc.

- En s'abstenant de modifier l'affectation initiale de ses divers espaces et en poursuivant, dans son aile sanctuarisée, l'évocation spécifique des crimes de la barbarie nazie ;
- En aménageant, sur le lieu de leur enfermement, l'évocation muséographique de la tragédie des enfants d'Izieu ;
- En associant étroitement à la définition du projet, l'association des rescapés de Montluc, l'association des fils et filles de déportés juifs de France, le Conseil représentatif des institutions juives de France et le Conseil d'orientation du Mémorial ;
- En maintenant la gratuité de l'accès du site à tous, pour permettre au plus grand nombre, sans aucune discrimination, de prendre la mesure de l'horreur des crimes commis ;
- En favorisant la commémoration du 24 août 1944, date de la libération de la prison de Montluc.

Vous pourriez vous étonner de ce vœu qui concerne un site qui n'est pas sur le Département du Rhône, mais la mémoire des faits qui se sont déroulés à la prison de Montluc n'a pas de frontière. Parmi les quelques dizaines de milliers d'internés, beaucoup étaient du Rhône et de la région.

Nos collégiens visitent régulièrement ce Mémorial. Nous avons une convention avec l'Association des rescapés de Montluc, il n'est donc pas anormal de vous avoir présenté ce vœu aujourd'hui, afin de pouvoir garder la mémoire des atrocités de cette époque et de la transmettre aux générations futures.

Plus que jamais, dans les événements que nous connaissons aujourd'hui, nous avons besoin de nous rappeler de cette période.

Voilà, Président.

M. LE PRÉSIDENT : Daniel ?

M. POMERET : Monsieur le Président, cher Jean-Jacques, les élus de notre groupe voteront ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

(Il n'y en a pas.)

Tout le monde a entendu parler de ce sujet. Voici quelques jours, nous étions plusieurs élus ici lors de la donation Bauer, qui est un peintre dont la famille a fait don au Département de plusieurs tableaux ; il a été interné à Dachau. Le Procureur Viout assistait à cette manifestation, ainsi que le président de l'association et M. Galant. Ce sont eux qui, avec Jean-Jacques BRUN, ont contribué à la rédaction de ce vœu, parce qu'ils sont dans une incompréhension ; ils ont rencontré le ministre qui s'est arc-bouté sur ce sujet. Peut-être qu'à l'aune d'un remaniement dans quelques heures, un autre ministre sera là et verra les choses différemment.

Je m'étonne objectivement que la Métropole et la Ville de Lyon n'aient pas pris un tel vœu, parce que cela les concerne plus.

Quand nous lisons et relisons l'histoire de Montluc, nous voyons que c'était un lieu où étaient « stockés » - il n'y a pas d'autre terme - des hommes et des femmes dont un nombre étaient du territoire du Rhône. J'ai en souvenir ceux du massacre de Saint-Genis-Laval dont une grande partie était du Beaujolais, le Rhône est donc plus que concerné.

Ce n'est pas un vœu qui est dans l'excès, c'est un vœu de vision, de mémoire. Cette idée me semble être une idée complètement farfelue.

Nous vous proposons de voter ce vœu qui sera transmis au préfet et au prochain ministre dans quelques jours.

Nous voulons dire notre solidarité avec ce monde de la Mémoire. Je rappellerai au procureur général Viout que le Département est impliqué dans l'action qu'il mène.

Comme vous le rappeliez, le Département est partenaire de l'association pour laquelle nous avons laissé un espace aux Archives départementales. Quasiment tous les jours, des chercheurs du CNRS et de leur association retracent l'histoire ; de temps en temps, ils retrouvent des noms de famille ou de personnes qui avaient été torturées, déportées ou fusillées et qui n'apparaissaient pas encore dans les livres.

Tel est ce que je voulais dire. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur VERCHÈRE, je vous en prie.

M. VERCHÈRE : Le Procureur Viout nous demandait si certains d'entre nous pouvaient être présents le jour de la commémoration, fin août, notamment cette année, symboliquement, vis-à-vis des problèmes auxquels ils doivent faire face.

M. LE PRESIDENT : C'est le 23 août, mais le Département a toujours été présent. Christiane AGARRAT y allait souvent, mais Jean-Jacques BRUN y va, mais chacun peut y aller. Quasiment au même moment, il y a une commémoration à Saint-Genis-Laval, lieu du dernier massacre que les Allemands ont perpétré avant leur départ, dans une horreur absolue : ils ont stocké des prisonniers détenus à la prison de Montluc dans une maison à laquelle ils ont mis le feu et l'ont dynamitée. C'est le deuxième massacre après Oradour-sur-Glane.

La mémoire doit être vive. Elie Wiesel disait : « *Ceux qui ne connaissent pas leur histoire s'exposent à ce qu'elle recommence* ». Nous le voyons en ce moment en Ukraine.

Le Président fait procéder au vote :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nombre de présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

MOTS DE CONCLUSION

M. BRUN : Si vous le permettez, Président, pour clore le sujet, je ne peux que vous conseiller de lire le livre : « *Vous étiez belles pour l'éternité* » qui reprend les témoignages des femmes qui ont témoigné au procès Barbie, et qui ont non seulement participé à faire revenir Barbie en France, mais aussi à le faire condamner. Il y a des témoignages émouvants, je vous conseille ce livre édité par *Le Progrès*.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie de me le rappeler, la présentation de ce livre a eu lieu voici quelques jours, quelques élus étaient présents, dont vous-même et Mme PUBLIE. Comme toujours, Mme PUBLIE a eu un esprit de génie, elle a proposé que nous achetions des livres pour en faire diffusion. Vous aurez donc tous ce livre. Nous n'avons pas encore défini le *quantum* ni sur quel crédit nous allions prendre cet achat, Madame la Vice-présidente, mais nous allons en acheter, nous pourrions même en acheter un peu plus pour fournir les CDI, cela pourrait être intéressant. Nous alimentons beaucoup les CDI avec des livres de mémoire.

Nous allons donc en acheter, merci de votre proposition.

Nous en avons fini. Y a-t-il des interventions qui ont trait au Département ou à un sujet que vous voudriez aborder ?

(Il n'y en a pas.)

Je voudrais dire un mot sur un de nos acteurs du Département qui a décidé de nous quitter pour vivre une autre vie : Olivier DESMULES. Il est entré au Département en 1991, au bout de 31 ans, il a décidé de donner un autre sens à sa vie, et il veut vivre une vie de transmission du savoir. Si j'ai bien compris, vous allez donner des cours à Sciences Po Aix, c'est une très belle école.

Olivier est entré dans la carrière au Comité départemental du tourisme en 1991, et après une petite période de placard – nous pouvons le dire – il est revenu chez nous. J'en ai fait – je reconnais ma faute – un DGA avec des charges importantes : culture, collèges. Au moment où nous allons nous lancer dans la construction de collèges, vous auriez pu assister M. VALERO.

Nous vous souhaitons une deuxième partie de carrière exaltante. L'enseignement, c'est magnifique. Vous aurez peut-être la possibilité d'arborer cette médaille de chevalier des Palmes académiques, qui vous sera remise dans quelque temps pour le temps que vous avez passé dans le monde de l'Éducation.

Merci, Monsieur DESMULES pour tout ce que vous avez fait. C'est comme tout, certains vous regretteront, d'autres diront « tant mieux qu'il soit parti », mais ce n'est pas grave, vous êtes un collaborateur qui a beaucoup apporté au Département. Nous vous regretterons. Nous avons des liens personnels du Beaujolais, tout comme Mme BERTHOUX et d'autres.

Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

(M. DESMULES ne le souhaite pas.)

Votre modestie vous assaille, comme d'habitude.

Nous nous retrouverons le 24 juin prochain dans une séance délocalisée dans le canton de Mornant, et plus précisément dans la jolie ville de Condrieu. Monsieur le Maire de Condrieu, merci, à vos tonneaux !

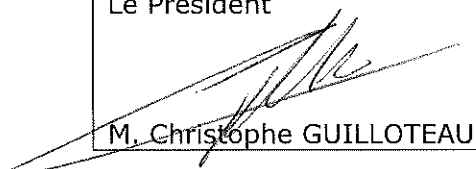
M. MARION : Oui, j'ai bien compris le message, Président.

M. LE PRESIDENT : Le Département fournira le robinet.

M. MARION : Je l'espère.

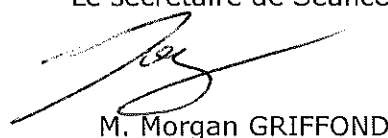
M. LE PRESIDENT : Merci à vous tous, la séance est levée.

Le Président



M. Christophe GUILLOTEAU

Le secrétaire de Séance



M. Morgan GRIFFOND